



## Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 02/2023

Le **lundi 24 juillet 2023 à 10h00**, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°02/2023 concernant le **ratissage des bâtiments menaçant ruine (BMR) au niveau de la Région de Béni Mellal-Khénifra.**

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré auprès du siège de l'Agence sis, à l'immeuble 19 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**Le cautionnement provisoire est fixé à : 20 000.00 DHS (Vingt Mille Dirhams)**

**L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : 1 900 000.00 DHS TTC (Un Million Neuf Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013), relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de l'agence ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir les pièces énumérées dans l'article 5 du règlement de consultation.

